

Communication annuelle sur le progrès accompli en vertu du Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies

31 janvier 2021

Description des mesures que Fondation a prises depuis son adhésion au Pacte mondial et mesure des résultats obtenus et attendus, principalement selon les indicateurs de performance de la GRI.

À propos de Fondation

Lancé officiellement le 24 janvier 1996 et donc précurseur depuis maintenant 25 ans, Fondation, c'est le fonds d'investissement de ceux qui se mobilisent pour la transformation positive de l'économie québécoise. Pour rendre notre économie plus performante, plus équitable, plus inclusive et plus verte. En tant que fonds de travailleurs, Fondation représente des dizaines de milliers d'épargnants et des centaines d'entreprises engagées pour faire progresser le Québec. Il gère un actif net qui totalise plus de 2,6 milliards de dollars investis dans des centaines d'entreprises et sur les marchés financiers, en privilégiant des investissements qui génèrent des impacts économiques, sociaux et environnementaux positifs en plus d'un rendement financier. Fondation participe au maintien et à la création d'emplois, à la réduction des inégalités et à la lutte contre les changements climatiques.

La pandémie mondiale de COVID-19 qui a frappé la planète cette année a monopolisé l'énergie de toute la population mondiale et a commencé à sérieusement compliquer la mise en œuvre des Objectifs de développement durable. En plus des conséquences de la pandémie sur la santé des personnes, plusieurs gains récents risquent d'être perdus notamment en matière d'accès à l'éducation et de lutte contre la pauvreté. Comme jamais auparavant, l'interdépendance entre les trois dimensions du développement durable n'a semblé aussi claire et concrète.

Malgré la crise pandémique, les conséquences des changements climatiques et de la pollution atmosphérique continuent d'affecter des millions de personnes tant pour leur sécurité que pour leur santé. Les conséquences de la COVID-19 ont aussi eu comme effet l'effritement du tissu social notamment par l'augmentation du chômage, de la pauvreté et des inégalités. À l'aube de la reprise tant attendue, il est essentiel que l'agenda 2030 de l'ONU et les objectifs de développement durable soient au cœur des plans de relance.

Depuis plusieurs années déjà, les conclusions restent sans équivoque : les sociétés doivent agir de façon urgente et concertée. Selon le GIEC, la situation requiert des actions radicales et concertées dès maintenant, car il sera nécessaire de diminuer nos émissions nettes de CO₂ de 45 % par rapport au niveau de 2010 d'ici 2030. Malgré les nombreuses alarmes et le consensus international de la Conférence des Parties (COP) de Paris en 2015 sur les changements climatiques, les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines sont toujours en hausse. La crise pandémique risque de ralentir les investissements nécessaires à l'atteinte d'une économie sobre en carbone dans un si court laps de temps.

Puisque ce sont les populations les plus vulnérables qui subissent et subiront le plus les conséquences des changements climatiques, les consensus émanant de la société civile et de la communauté scientifique doivent maintenant se transformer en une action supranationale dans laquelle chacune des nations et chacun des acteurs de la société civile doit agir dans une perspective globale. Les sociétés, comme celle du Québec, ont la responsabilité d'être proactives dans la lutte contre les changements climatiques et de participer activement à la lutte contre les inégalités sociales et pour le respect des droits de la personne. Le Québec possède les atouts nécessaires pour contribuer activement au développement d'une société plus prospère, équitable et respectueuse de l'environnement.

Le développement d'une société plus responsable interpelle les gouvernements au premier chef, mais aussi la société civile, les organisations, les groupes sociaux et les entreprises. L'ensemble des acteurs sociaux est concerné. Il est maintenant clair que les enjeux auxquels l'humanité est confrontée sont cruciaux et la démonstration a été faite qu'on ne peut dissocier les enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Il est essentiel que tous les acteurs fassent preuve de responsabilité à l'égard de l'environnement et de la société. La nécessité d'une démarche commune et intégrée focalisée sur l'opérationnalisation des principes de développement durable est devenue incontournable.

De plus, la pandémie du coronavirus nous a rappelé à quel point ce sont les tranches de population les plus vulnérables qui subissent les plus forts contrecoups lors d'événements exceptionnels comme ceux que nous avons connus. Les effets ont été plus néfastes sur les femmes, les personnes les moins nanties, les personnes âgées et les plus jeunes de nos sociétés. La lutte contre les inégalités doit tenir en compte de façon exhaustive des iniquités systémiques qui s'exacerbent lors de situations extraordinaires.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (ci-après appelé Fondation ou le Fonds) est une organisation responsable, solide et innovante qui s'est imposé de fortes exigences en matière de gouvernance et de transparence. Depuis sa création, Fondation cherche à agir sur le moyen et le long terme en prenant en compte, en plus des rendements financiers, des préoccupations de développement économique, d'équité sociale et d'intégrité environnementale dans ses approches de gestion et ses modes de fonctionnement. Fondation procède de la sorte dans ses relations avec ses salariés, les actionnaires et les entreprises dans lesquelles il investit, ainsi que dans ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Fondation stimule et recueille une épargne régulière en vue de la retraite auprès d'un large nombre de travailleuses et de travailleurs. Il canalise cette épargne dans des entreprises et projets qui contribuent au développement d'une économie plus équitable, inclusive, verte et durable afin de générer de la valeur pour les actionnaires et la société.

La direction et les salariés de Fondation ont le souci constant des impacts de leurs façons de faire. Les attentes et les intérêts des différentes parties prenantes contribuent à l'identification des enjeux et orientations stratégiques de Fondation en cohérence avec sa raison d'être. Une partie des activités de Fondation consiste à effectuer divers investissements directs au sein de petites et moyennes entreprises du Québec, y compris des entreprises d'économie sociale. De plus, cette année, Fondation a mis sur pied la première équipe entièrement consacrée à l'investissement d'impact au Québec qui a pour mandat de financer et accompagner des PME afin de générer un impact social et environnemental positif et mesurable parallèlement à un rendement financier. Afin de sensibiliser ces entreprises aux enjeux évoqués par le Pacte mondial, les contrats ou conventions de financement prévoient la prise en compte des dix principes énoncés par ce pacte,

et ce, depuis 2012. Pour toute la durée de leur partenariat avec Fondation, les entreprises s'engagent à respecter ces principes et à considérer leur adhésion au Pacte mondial.

Les données incluses à ce rapport sont issues de la méthodologie et des protocoles des indicateurs de la GRI (Global Reporting Initiative) tels que présentés dans le 8^e Rapport de développement durable de Fondation (rendu public en septembre 2020). Les objectifs de développement durable de l'ONU constituent également un cadre de référence pour l'ensemble des activités du Fonds.

DROITS DE LA PERSONNE

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de la personne dans leur sphère d'influence ;
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complice des violations des droits de la personne.

Les droits de la personne font partie des considérations de Fondation depuis sa création. Les activités d'investissement du Fonds étant réalisées essentiellement au Québec, où les droits de la personne sont garantis par la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que par la Charte québécoise des droits et libertés, le respect de ces droits en est d'autant facilité.

Dans le cadre de ses activités internes, Fondation continue de s'assurer de l'application des deux chartes et du respect des normes du travail du Québec dans ses relations avec ses salariés, dont les conditions de travail sont par ailleurs encadrées par une convention collective pour le personnel syndiqué.

Les pratiques en matière d'approvisionnement s'articulent autour d'un plan d'achat responsable faisant partie intégrante de la Politique en écoresponsabilité, qui contient des dispositions en regard des droits de la personne. En plus d'effectuer la majorité de ses achats au Québec, Fondation favorise les fournisseurs ayant de bonnes pratiques à l'égard de leurs employés et qui peuvent en fournir la preuve.

Depuis ses débuts, Fondation considère que l'emploi constitue le premier moyen de participer à la création et à la redistribution de la richesse, de s'intégrer à la société, d'assurer la vitalité régionale, de contribuer à l'épanouissement des personnes et à la réduction des inégalités. Cette vision s'incarne, entre autres, par l'importance accordée au respect des travailleuses et des travailleurs, au développement d'entreprises inscrites dans un processus de gestion collaborative, d'entreprises d'économie sociale (autocontrôlées, coopératives ou sous d'autres formes), ainsi qu'au développement d'entreprises dont les décisions ou activités contribuent à la protection ou à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

L'approche de financement de Fondation intègre une évaluation des risques et opportunités environnementaux et sociaux à l'analyse de chaque nouveau financement. Des standards d'exclusion et des seuils de performance sectorielle sont appliqués afin de sélectionner les entreprises qui déploient de meilleures pratiques, notamment en matière de droits de la personne.

L'analyse financière est complétée d'une analyse exhaustive des enjeux extrafinanciers pour créer un diagnostic de performance globale de l'entreprise. Celui-ci porte notamment sur les modes de gestion, les relations, conditions de travail, l'intégration des aspects environnementaux, ainsi que sur le respect des normes auxquelles l'entreprise est assujettie. L'ensemble des investissements directs font l'objet d'une vérification spécifique quant à l'application des principes de la Charte des droits et libertés de la personne et de la Charte canadienne des droits et libertés.

La performance globale des entreprises du portefeuille d'investissement se mesure par les retombées sociales, environnementales, territoriales, économiques, financières et entrepreneuriales des activités de chacune des entreprises. Afin d'en mesurer les impacts et d'être en mesure d'offrir ou de recommander un accompagnement approprié à chacune d'entre elles, le Fonds a établi une série d'indicateurs à cet égard.

Quant aux placements effectués sur les marchés financiers, Fondation fait appel à des conseillers en valeur externes et sélectionne des portefeuilles limitant l'exposition du fonds à des entreprises

qui n'ont pas de bonnes pratiques en matière des droits de la personne et des enjeux ESG. Ces gestionnaires sont tous signataires des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU (PRI) et leur champ d'intervention est encadré par des politiques et mandats qui leur sont donnés. En plus de prendre en compte dans ses critères de sélection les positions et pratiques des conseillers en valeur par rapport aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), Fondation privilégie ceux dont le siège social est situé au Québec. Lorsque Fondation détient des actions avec droit de vote dans des entreprises cotées en Bourse, directement ou par le biais de fonds communs dont il détient des unités, l'exercice des droits de vote doit s'inspirer des (PRI) et des politiques de Fondation.

Signataire des PRI depuis 2011, Fondation est actif au sein du Réseau québécois des signataires des PRI et participe à la sensibilisation des marchés financiers à l'importance d'adopter des comportements responsables prenant en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Fonds soumet annuellement un rapport au secrétariat des PRI présentant sa contribution à chacun des six principes dans son approche de gestion des marchés financiers et dans l'octroi de financement privé aux entreprises.

NORMES DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ;
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Fondaction a été créé en 1995 à l'initiative de l'une des plus importantes centrales syndicales québécoises, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), avec l'appui d'un réseau de coopératives financières. Fondaction est né d'une loi de l'Assemblée nationale du Québec qui lui reconnaît sa mission, son indépendance et son engagement envers le développement durable. Le rapport de Fondaction avec la CSN en est un de valeurs partagées et non d'affiliation, de contrôle ou de propriété. Par son origine syndicale, le respect de travailleuses et travailleurs fait donc intrinsèquement partie des valeurs promues par le Fonds.

Différentes dispositions de la convention collective liant Fondaction et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Fondaction garantissent l'exercice d'activités syndicales. Au cours de l'année 2019, Fondaction a procédé à la signature d'une nouvelle convention collective d'une durée de sept ans avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Fondaction.

Fondaction préconise l'égalité des chances dans le domaine de l'emploi et la convention collective du personnel syndiqué prévoit qu'aucune menace, contrainte ou discrimination ne peut être exercée à l'endroit d'une personne salariée en raison de sa race, couleur, nationalité, origine sociale, langue, sexe, grossesse, orientation sexuelle, état civil, âge, croyances religieuses, opinions politiques, handicap, liens de parenté, situation parentale ou de l'exercice d'un droit que lui reconnaissent la convention collective ou la loi. Il n'existe pas de différence dans les prestations versées selon les statuts d'emploi des salariés, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel, qu'ils occupent un poste temporaire ou permanent. Aucune personne salariée dirigeante ou dirigeant ne touche une prime au rendement. L'ensemble de la rémunération des employés syndiqués est soumis aux principes de la relativité et de l'équité salariale. Aucune plainte relative au non-respect des normes du travail n'a été adressée à Fondaction.

Fondaction privilégie une approche de travail et d'échanges fondée sur les principes de gestion participative qui intègre la prise en compte de facteurs humains tels que les relations et les réciprocités attendues au sein et entre les groupes de travail, les changements technologiques ainsi que les questions portant sur la santé et la sécurité. La convention collective prévoit le traitement de ces questions sur une base paritaire, en s'appuyant sur un comité des relations de travail qui recherche des ententes sur une base consensuelle pour les mandats qui lui sont confiés.

Par ailleurs, les activités de Fondaction ne présentent pas de risque concernant le travail des enfants et le travail forcé, les législations et réglementations requises étant en vigueur au Québec. De même, en regard de ses financements directs en entreprise, Fondaction s'assure de l'application des législations et réglementations en vigueur avec une attention particulière sur les enjeux liés à la santé et la sécurité au travail et les modes de gouvernance. Le Fonds favorise des conditions de travail équitables et ne s'oppose pas à la volonté de syndicalisation des salariés dans une entreprise au cours du partenariat financier. Le Fonds n'intervient toutefois pas en matière de relations de travail en lieu et place de la direction de l'entreprise ou du syndicat local.

Dans ses relations avec ses fournisseurs, Fondaction s'assure que les biens et services produits le sont dans le respect des travailleuses et des travailleurs, des communautés et de

l'environnement. À cet effet, le plan d'achat responsable énonce les principes à prendre en compte lors du choix d'un fournisseur. Le Fonds privilégie les produits et services locaux, réalisés par des entreprises syndiquées ou par des entreprises d'économie sociale. Faisant affaire avec des entreprises implantées au Québec, celles-ci sont assujetties à la Charte canadienne des droits et libertés, à la Charte québécoise des droits et libertés ainsi qu'aux normes du travail du Québec. À notre connaissance, aucune n'a été condamnée pour des pratiques en regard des droits de la personne ou de la législation du travail.

Par ailleurs, le Fonds considère que ses engagements en matière de respect des normes du travail doivent aussi se déployer dans ses activités d'investissement en s'assurant que l'entreprise respecte les droits et principes stipulés par l'Organisation internationale du travail (OIT) ainsi que les législations en vigueur au Québec, le cas échéant. De plus, Fondation s'assure que l'entreprise dispose d'un code de conduite ou autres politiques en matière de droit du travail qui s'applique à ses fournisseurs.

ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Bien que les activités internes de Fondation présentent une empreinte écologique de faible intensité comparativement à celles d'autres secteurs d'activité, Fondation a adopté une approche intégrée de gestion des impacts environnementaux qui porte non seulement sur ses propres activités, mais également sur ses décisions d'affaires, notamment en matière de choix d'investissement, et sur l'amélioration des connaissances dans le domaine. L'approche en matière d'écoresponsabilité choisie par Fondation vise à mettre en place des pratiques internes en adéquation avec les valeurs véhiculées par l'organisation. Celle-ci vise aussi à influencer nos parties prenantes internes et externes telles que les entreprises du portefeuille, les salariés, les fournisseurs et les organisations présentes au Carrefour financier solidaire à Montréal et à l'édifice Fondation à Québec afin qu'elles adoptent des pratiques durables dans leurs activités.

Dans la gestion de ses activités internes, Fondation dispose d'une politique en écoresponsabilité qui s'articule autour de deux axes prioritaires : la gestion des matières résiduelles et les émissions de gaz à effet de serre dans une perspective de lutte contre les changements climatiques. Cette politique vise à intégrer les meilleures pratiques en développement durable dans les affaires courantes du Fonds notamment en matière d'achats, de transport, de gestion des immeubles et d'organisation d'événements.

Plusieurs initiatives internes ont été mises sur pied au cours des dernières années, dont la collecte des matières organiques qui a été instaurée en 2015. L'ajout de cette collecte a permis à Fondation d'atteindre un taux de valorisation des matières résiduelles de plus de 84 % en 2017 et ainsi obtenir l'attestation *ICI on recycle ! Niveau 3 Argent* délivrée par Recyc-Québec pour une durée de trois ans. Les circonstances actuelles nous ont empêchés d'effectuer un exercice de quantification des déchets en 2020.

En 2017, Fondation met en place un projet d'agriculture urbaine en circuit court en partenariat avec la Cuisine Collective Hochelaga-Maisonneuve afin d'augmenter l'offre alimentaire de qualité dans le quartier. En 2019, Fondation a lancé l'initiative Cultivons pour donner du sens à l'avenir. Ce programme vise à implanter des espaces de biodiversité au sein de communautés plus défavorisées afin de promouvoir une alimentation saine et durable. Le programme comporte quatre grands aspects : la promotion de pratiques agroalimentaires durables, l'utilisation des espaces d'agriculture urbaine comme vecteur pédagogique et didactique, la création d'une zone de socialisation et la lutte aux îlots de chaleur en milieu urbain. Ainsi, un jardin écologique a été installé sur les terrains de l'école primaire Champlain et les denrées produites servent à approvisionner les familles du quartier. Cette initiative permet de mettre en application les principes de l'économie circulaire et de créer des maillages intéressants avec la communauté avoisinante. De plus, le jardin agit comme outil de sensibilisation aux enjeux agroalimentaires et environnementaux auprès des enfants de l'école primaire. En 2019, une initiative similaire a vu le jour à l'école Sacré-Cœur à Québec avec des partenaires locaux.

Fondation est aussi un des signataires fondateurs de la Charte d'engagement envers le développement durable des commanditaires et partenaires d'événements du Conseil québécois des événements écoresponsables. Lors de ses cinq dernières assemblées générales annuelles,

le Fonds a répondu aux exigences de la norme du Bureau de normalisation du Québec ayant trait à l'organisation d'événements écoresponsables, atteignant chaque année le niveau 3 ou 4.

Fondaction, dans ses activités internes courantes, consomme peu de matières, à l'exception de biens durables comme le mobilier et le matériel informatique. Dans ce domaine, l'organisation privilégie le mobilier fabriqué localement et les appareils écoénergétiques. La totalité du papier consommé au sein de l'entreprise est certifiée 100 % recyclé postconsommation. Malgré la croissance de ses activités, la consommation relative de papier par Fondaction continue de décroître grâce aux efforts effectués, ainsi que par la transmission électronique de communications et de documents aux actionnaires, dans la mesure du possible.

La consommation d'eau est limitée à la consommation domestique et provient des réseaux d'aqueducs municipaux. Les installations sanitaires sont équipées de toilettes à faible débit et les bouteilles d'eau de source ont été remplacées par des systèmes de refroidissement d'eau directement reliés à l'aqueduc municipal. Par la nature de ses activités et sa présence en milieu urbain, Fondaction a très peu d'impact sur la biodiversité puisqu'aucun milieu sensible ne se trouve près des bureaux de Fondaction. La consommation d'énergie est liée au chauffage, à la climatisation et à l'éclairage des espaces. Au cours des deux derniers exercices financiers, la consommation totale a légèrement diminué, en raison principalement des conditions climatiques, comme illustré dans le tableau suivant :

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Montréal	2 851 GJ	2 852 GJ	2 830 GJ
Québec	653 GJ	670 GJ	597 GJ
Total	3 504 GJ	3 522 GJ	3 427 GJ
Intensité énergétique	0,95 GJ/m ²	0,95 GJ/m ²	0,93 GJ/m ²

En matière de transport, Fondaction a mis sur pied de nombreuses initiatives comme le remboursement de la totalité des titres de transport collectif. Toutefois, pour la dernière année, les salariés de Fondaction ont majoritairement travaillé de leur domicile, ce qui a permis de réduire drastiquement les déplacements et les GES associés aux déplacements. De ce fait, les émissions de GES liées au transport sont passées de 0,17 tonne/M\$ d'actif à 0,12 tonne/M\$ d'actif entre l'année 2018-2019 et 2019-2020. Cette baisse est pratiquement entièrement liée au recours au télétravail qui a prévalu à partir de mars 2020.

Fondaction a adopté une approche résolument proactive dans la lutte contre les changements climatiques, particulièrement dans ses stratégies d'investissement et de placement. Le Fonds continue d'innover et demeure un chef de file en la matière. Cette vision se concrétise par des investissements qui intègrent systématiquement les enjeux du développement durable, de façon adaptée à chacun des secteurs. À titre d'exemple, le Fonds a effectué en 2020 un investissement dans le projet d'Alliance Magnésium. Cette société a développé un processus novateur de récupération du magnésium, un résidu de l'industrie de l'amiante. En plus de diminuer les coûts associés à la production de magnésium, elle permettra de réduire les émissions de GES de 83 % par rapport aux processus actuels.

Le Fonds offre expertise et accompagnement aux entreprises qui désirent effectuer des améliorations dans leur processus de production en matière d'efficacité énergétique et autres enjeux touchant l'environnement. L'ensemble du portefeuille est assujéti à une stratégie d'exclusion des entreprises détenant des réserves d'énergies fossiles. Ces initiatives sont motivées par la conviction que le milieu financier doit être conséquent avec les conclusions scientifiques relatives aux changements climatiques et que la valeur actuelle des entreprises de ce secteur

n'inclut pas qu'une part importante de leurs réserves d'énergie fossile risque d'être inexploitable à cause des engagements pris dans le cadre de la conférence de Paris en 2015. Cette orientation a aussi eu pour effet de diminuer l'exposition du portefeuille à la forte volatilité que connaissent les titres énergétiques dans une perspective de gestion des risques. Fondation soumet les entreprises dans lesquelles il souhaite investir à une série de seuils de performance sociétale en fonction de leur secteur d'activité. Plusieurs seuils visent particulièrement la dimension environnementale, notamment en matière de respect de la biodiversité ou d'une consommation responsable de l'eau.

Pour la portion de son actif investi dans les marchés financiers, Fondation adopte une approche cohérente avec sa mission en intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (facteurs ESG) dans ses choix de titres et de conseillers en valeurs externes. Ainsi, depuis 2016, Fondation ne possède plus aucun placement lié à des entreprises détenant ou exploitant des réserves d'énergie fossile. Depuis 2017, Fondation est signataire de la Déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés aux changements climatiques. Cette déclaration vise à encourager les sociétés cotées en bourse au Canada à améliorer leur divulgation d'informations relatives aux enjeux liés aux changements climatiques et à créer un cadre collaboratif entre les différentes institutions afin de définir et d'évaluer les risques et opportunités en la matière. Souhaitant intégrer les principes de développement durable dans l'ensemble des classes d'actifs qu'il gère, notamment dans le revenu fixe, Fondation détient, au 30 novembre 2020, près de 180 millions de dollars d'obligations vertes sur les marchés internationaux.

Fondation a effectué plusieurs investissements dans des entreprises ou des fonds qui répondent aux enjeux environnementaux actuels. À titre d'exemple, le Fonds a investi dans le fonds InvestEco Sustainable Food Fund III. Ce nouveau fonds soutient les entreprises agroalimentaires nord-américaines en croissance. Par sa participation, Fondation renforce son soutien à ce secteur fondamental pour un développement durable et dont la crise de la COVID-19 nous rappelle le caractère essentiel. Créé en 2002, InvestEco a pour mission de soutenir des entrepreneurs dans le secteur agroalimentaire agissant en faveur d'un développement durable et de l'environnement.

Fondation estime que son rôle ne se limite pas à l'investissement, mais aussi à être un promoteur actif de l'intégration des enjeux environnementaux dans toutes les sphères de la société. Fondation est ainsi présent sur plusieurs tables nationales et internationales comme le Global Impact Investing Network.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Il est utile de rappeler que le conseil d'administration de Fondation est composé d'une majorité de personnes qui n'exercent pas de mandat syndical et qu'une nette distinction entre la gouvernance et la gestion a toujours caractérisé le fonctionnement de Fondation. Le rôle du conseil d'administration est d'assurer un suivi des stratégies et de la situation financière de Fondation. Les politiques, le budget et les orientations stratégiques de Fondation sont adoptés par le conseil d'administration qui maintient une vision globale des activités et supervise le travail de la direction. Le respect de l'application de chacune des politiques est confié au conseil d'administration, lequel a créé certains comités pour l'assister dans son travail.

En raison de l'importance qu'il accorde aux pratiques de saine gouvernance et de transparence, Fondation dispose d'une ligne directrice en matière de gouvernance, adoptée par le conseil d'administration en 2008. De plus, depuis 2001, un code de conduite et d'éthique à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, cadres et à toute autre personne pour qui s'applique le code en raison d'une entente, d'un contrat d'emploi ou d'un mandat dans la mesure prévue à cette entente, ce contrat ou ce mandat. Depuis 2002, un code de conduite et d'éthique équivalent s'applique aussi à l'ensemble du personnel syndiqué de Fondation. Les personnes visées doivent éviter de se placer dans des situations pouvant mettre leur intérêt personnel et celui de Fondation en conflit.

Ces codes de conduite et d'éthique définissent, entre autres, les règles de conduite des personnes visées afin d'éviter les situations de conflit d'intérêts et proscrivent l'utilisation par ces personnes d'avantages découlant d'une information ou d'un intérêt quelconque reliés à Fondation qui sont incompatibles avec leurs fonctions et responsabilités. Il leur incombe de prendre des mesures nécessaires afin d'éviter tout conflit ou apparence de conflit d'intérêts afin de maintenir leur impartialité dans l'exécution de leurs tâches et responsabilités. Les codes de conduite et d'éthique contiennent des mesures anticorruption et limitent la valeur des dons, cadeaux, services et autres avantages pouvant être acceptés par les employés et dirigeants de Fondation. Ceux-ci ne doivent en aucun temps avoir un effet dans l'exécution des rôles et responsabilités de chacun ni être susceptibles de porter préjudice à la crédibilité de Fondation.

Toutes les personnes à qui s'appliquent les codes de conduite et d'éthique (l'ensemble des employés syndiqués, cadres, administrateurs et autres personnes visées) doivent y adhérer dès leur embauche ou leur nomination et remplir une déclaration à cet effet chaque année. En matière de divulgation à l'égard de faits jugés préjudiciables à Fondation, une disposition des codes de conduite et d'éthique prévoit que tout déclarant doit, sous le sceau de la confidentialité, aviser par écrit et dans les meilleurs délais la vice-présidence Gouvernance et gestion des risques ou la présidence du conseil d'administration de toute information pertinente à l'application des codes de conduite et d'éthique qui serait portée à sa connaissance. Le comité de gouvernance et d'éthique est chargé de voir à l'application des codes, d'en assurer la révision et d'en faire rapport annuellement au conseil d'administration. À ce jour, aucun cas de corruption ou de conflit d'intérêts n'a été signalé.

Par ailleurs, conformément aux exigences de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, Fondation a mis en œuvre un programme de prévention de la fraude, malversation et corruption. Dans ce cadre, une évaluation des risques a été effectuée relativement aux activités de la souscription visées par cette loi. Le rapport, porté à la connaissance du conseil d'administration de Fondation, ne relevait aucune infraction.

À Fondation, les pouvoirs décisionnels relatifs aux autorisations d'investissement et de déboursement sont exercés par le conseil d'administration et dans certains cas par le comité exécutif selon la nature de la demande. Le processus de revue diligente est supervisé par un comité constitué de personnes provenant de différents modules. La recommandation d'investissement résulte d'un travail collectif, sûr et compétent, qui amenuise la possibilité d'abus de pouvoir ou de corruption et contribue de manière importante à l'appréciation des risques. À Fondation, il existe une distinction claire entre la gouvernance et la gestion. Aucun palier d'autorisation n'est confié à qui que ce soit, personne ne peut décider seul d'un investissement. Le processus d'investissement franchit plusieurs étapes avant une recommandation aux instances. Aucun membre du conseil d'administration ne participe au processus conduisant à l'examen de la pertinence d'une recommandation aux instances par les comités de l'investissement ni n'est membre, à l'exception de la présidente-directrice générale, d'un de ces comités.

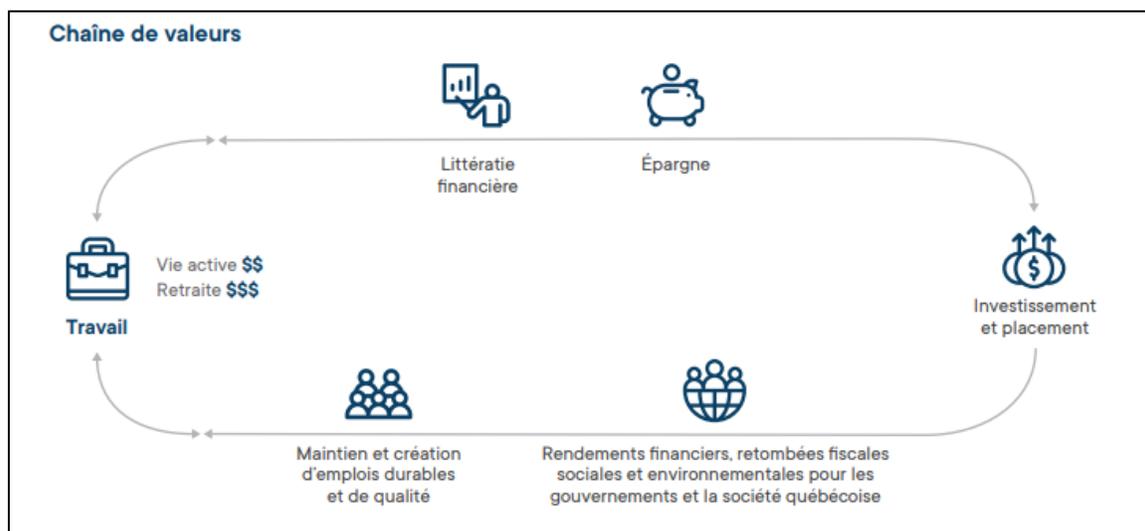
La vice-présidence Gouvernance et gestion des risques effectue le traitement des litiges ou autres préoccupations majeures de Fondation et en fait un suivi auprès de la présidence-direction générale ainsi qu'auprès du comité d'audit. Lorsque requis, le conseil d'administration est informé des démarches et des mesures de résolution prises.

INTÉGRATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU ET CHAÎNE DE VALEURS

Pour un fonds d'investissement, être engagé dans la voie du développement durable, c'est intégrer le caractère interconnecté des enjeux sociétaux où chacune des décisions peut avoir de multiples impacts directs et indirects sur la société. Pour Fondation, c'est aussi fonder ses activités sur des valeurs d'authenticité, d'intégrité, d'audace, de respect et d'engagement.

Misant sur l'engagement, les compétences et l'imputabilité des personnes pour réaliser sa mission de manière cohérente, Fondation se dote d'une structure favorisant la collaboration entre collègues et les différentes vice-présidences. Aussi, la transversalité, la collaboration et l'interdisciplinarité constituent les caractéristiques fondamentales du fonctionnement de Fondation. Le code de conduite et d'éthique ainsi que l'ensemble de ses politiques visent à réduire au maximum les impacts sociétaux négatifs de ses activités internes et externes.

La chaîne de valeurs de Fondation est caractérisée par sa circularité ; l'épargne des uns favorise le maintien et la création d'emplois des autres qui à leur tour sont en situation d'épargner et, par l'entremise du Fonds, de contribuer positivement à la transformation de l'économie québécoise. Ce processus de création de valeur globale est représenté par un cercle vertueux qui identifie ses principaux acteurs, inclut le cycle de l'argent ainsi que les bénéfices fiscaux, sociaux et environnementaux selon les moments du cycle.



Chacun des moments ou maillons du cycle s'articule selon une logique de récurrence et de rétroaction. Tout d'abord, les travailleuses et travailleurs actifs génèrent de l'épargne. Fondation recueille celle-ci grâce, en grande partie, aux activités des Responsables Fondation (RF) et des Responsables Fondation régionaux (RFR) en milieu de travail. Ces militants, soutenus par des salariés de la souscription, sont à même de donner de l'information et de convenir d'ententes avec les employeurs et les syndicats afin de mettre en place la cotisation des travailleurs au REER par retenue sur le salaire. Une fois l'épargne recueillie, Fondation évalue les opportunités d'investissement, puis mobilise plus de 65 % de son actif sous forme de capital patient qu'il engage directement dans des PME québécoises et dans des fonds partenaires ou spécialisés. Ces derniers interviennent également sur l'ensemble du territoire québécois selon des objectifs propres

au développement durable. C'est donc toute la société québécoise qui tire parti des retombées positives de cette canalisation du capital vers des projets structurants.

Basée sur le principe de création de valeur globale, non seulement financière et économique, mais aussi sociale et environnementale, cette chaîne donne lieu à une synergie qui mobilise l'ensemble des parties prenantes internes et externes du Fonds. Ces interactions se font en concordance avec la mission de Fondation ainsi qu'avec les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU qui visent à faire progresser la société dans sa capacité à saisir les enjeux auxquels elle est confrontée et à mieux y répondre.

Dans le cadre de l'Agenda 2030, l'ONU a adopté 17 objectifs de développement durable et 169 cibles sous-jacentes qui visent entre autres : l'éradication de la pauvreté, la protection de la planète, la création de conditions favorisant la prospérité pour tous, la promotion des droits de la personne — notamment l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes et des filles — et la préservation de la biodiversité terrestre; le tout en assurant le développement économique. L'initiative de l'ONU cherche à créer un rapprochement entre les stratégies entrepreneuriales et l'énoncé des priorités mondiales par la déclinaison dans les ODD des aspects correspondant aux trois composantes du développement durable. L'adoption de tels objectifs à travers un référent global et un langage commun propre aux enjeux de développement durable permet à différents acteurs de mieux se positionner et d'agir en complémentarité. Gouvernements, organisations non gouvernementales, entreprises privées ou d'économie sociale partagent ainsi un seul et même cadre d'analyse pour évaluer les impacts de leurs actions et affiner leur prise de décision.



Fondation estime que ces objectifs constituent un cadre primordial dans l'exercice de contextualisation. Le Fonds, depuis ses débuts, cherche à intégrer les principes de développement durable dans l'ensemble de ses activités et dans les relations qu'il entretient avec ses parties prenantes. Les Objectifs de développement durable de l'ONU permettent d'établir un standard exhaustif applicable dans l'ensemble des activités, non seulement en tant qu'employeur et investisseur, mais aussi en tant qu'entreprise citoyenne. Ces objectifs peuvent donc percoler dans toute l'organisation et permettre de mieux coordonner nos actions en fonction d'un référentiel reconnu.

En intégrant les ODD comme cadre de référence dans sa chaîne de valeurs, Fondation souhaite établir et apprécier la contribution de chacun des maillons à l'atteinte de ces cibles. Cet arrimage permet également de répertorier les aspects directs et indirects sur lesquels Fondation peut s'améliorer.

Dans la cadre du présent exercice, en fonction du positionnement institutionnel et des résultats de l'exercice de consultation des parties prenantes effectué dans le cadre de son rapport de développement durable 2018-2020, Fondation a ciblé des thématiques liées aux Objectifs de développement durable qui apparaissent prioritaires.

- Protection de l'environnement, lutte contre les changements climatiques et transition énergétique.
- Lutte contre la pauvreté et réduction des inégalités sociales
- Création d'emplois et appui à l'innovation
- Saine gouvernance

Cette liste n'est pas exhaustive et Fondation entend contribuer à tous les Objectifs de développement durable. Elle vise plutôt à cibler les grands thèmes que les parties prenantes et la direction de Fondation ont identifié sur lesquels Fondation devrait agir prioritairement.

Protection de l'environnement, lutte contre les changements climatiques et transition énergétique

- **Objectif 7** : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.
- **Objectif 13** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
- **Objectif 15** : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.



Les enjeux relatifs à la protection de l'environnement font partie intégrante de la mission de l'organisation depuis ses débuts. Les objectifs relatifs à la lutte contre les changements climatiques et à la transition énergétique sont directement intégrés dans les stratégies d'investissement et dans la politique en écoresponsabilité de Fondation. Plusieurs actions ont été mises en place à cet effet au cours de la dernière année :

- Lancement de la **SOFIAC** (Société de financement et d'accompagnement en performance énergétique) qui permet le développement, le financement et la mise en œuvre de projets en efficacité énergétique. Son modèle d'affaires permet à ses clients de profiter immédiatement d'une portion des économies financières liées à la diminution de la consommation d'énergie obtenue par la réalisation de projets.
- Renouvellement du partenariat financier auprès de Viandes Biologiques de Charlevoix qui aborde l'élevage de façon durable tant par ses pratiques biologiques qu'avec le recours à des sources d'énergie alternative moins émettrice de GES.
- Implication dans le dossier de la lutte contre les changements climatiques au sein du GIIN

D'autres initiatives internes ont aussi été lancées en ce sens :

Remboursement intégral des titres de transport collectif pour l'ensemble des salariés ; ce qui a permis d'atteindre le taux de 53 % d'utilisateurs.

Lutte contre la pauvreté et réduction des inégalités sociales

Objectif 1 : Pas de pauvreté.

Objectif 5 : Égalité entre les sexes

Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Pour Fondation, les enjeux sociaux relatifs à la pauvreté et aux inégalités sociales constituent un enjeu central depuis ses débuts. En offrant une épargne-retraite abordable et accessible et en déployant un réseau de bénévoles qui couvrent l'ensemble du territoire, Fondation aide des milliers de Québécois à se constituer une épargne-retraite adéquate afin de vivre une retraite confortable. Du côté des investissements, Fondation souhaite, notamment à travers des investissements



des entreprises d'économie sociale, participer à la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Plusieurs initiatives et investissements ont été réalisés dans cette optique :

- La participation de Fondation au Fonds Coop Accès Proprio (FCAP) qui continue de donner accès à une nouvelle forme de propriété immobilière coopérative, notamment pour les jeunes familles. Le FCAP est en train de construire son deuxième complexe résidentiel coopératif.
- Fonds pour les femmes entrepreneures FQ qui soutient l'investissement dans les projets d'entreprises détenues par des femmes entrepreneures ;
- Ce sont plus de 95 000 actionnaires, dont la majorité est issue de la classe moyenne, qui ont investi en 2019-2020.

Création d'emplois et appui à l'innovation

Objectif 8 : Travail décent et croissance économique

Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure

Pour Fondation, l'emploi constitue le premier moyen de participer à la création et à la redistribution de la richesse, de s'intégrer à la société, d'assurer la vitalité régionale et de contribuer à l'épanouissement des personnes. En tant que fonds de travailleurs, la croissance économique, le renforcement des tissus économiques régionaux et la création d'emplois sont des aspects fondamentaux à la raison d'être de l'organisation. À cet effet, les interventions de Fondation ont permis de maintenir ou créer plus de 47 000 emplois de qualité. Afin d'appuyer les entreprises au début de la crise de la COVID-19, Fondation a rapidement donné un répit financier aux entreprises afin qu'elles puissent se concentrer sur la mise en place de mesures afin de poursuivre leurs activités.



Face aux enjeux sociétaux actuels, le Fonds est résolument engagé dans la voie de l'innovation. Fondation adopte une attitude d'ouverture et de flexibilité envers les modes de financement offerts aux entreprises et n'hésite pas à proposer de nouveaux modèles novateurs et uniques pour offrir un financement adapté aux enjeux de développement durable. De plus, Fondation offre son soutien financier aux entreprises qui innovent et tente de trouver des solutions aux enjeux sociétaux actuels. Ce soutien se déploie à travers des investissements dans des fonds partenaires et spécialisés, des investissements directs en entreprise et l'appui à des projets structurants.

Au cours de la dernière année, Fondation a investi dans plusieurs entreprises et projets qui ont permis de maintenir et créé des emplois de qualité et dont le modèle d'affaires vise à répondre aux enjeux sociétaux par l'innovation et la création de biens et services novateurs.

- Fondation a réinvesti auprès de Fabkor Industries, entreprise spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de bennes basculantes pour des camions de tailles et gabarits différents. Leur atout réside dans l'utilisation d'alliages plus légers qui réduisent de façon considérable l'énergie nécessaire pour les transporter. L'ouverture de l'usine va permettre de créer des dizaines de nouveaux emplois de qualité.
- Le Fonds a effectué un investissement pour soutenir la croissance de mdf commerce qui œuvre dans le domaine du commerce électronique. Carburant à l'innovation, cette entreprise contribue à l'accélération de la transformation numérique dans le monde en accompagnant une vaste clientèle dans le développement de plateformes de commerce en ligne pour les détaillants. De plus, l'entreprise est l'une des 73 entreprises au Canada

qui a obtenu le titre Women Lead Here du Globe and Mail en 2020, grâce au 40 % de ses postes de direction occupés par des femmes.

Saine gouvernance

Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces

En se dotant d'une saine gouvernance, Fondation se donne les moyens d'évaluer régulièrement l'impact de ses activités sur les différentes parties prenantes et l'adéquation des opérations avec sa mission. Cette rétroaction lui permet de rechercher constamment les meilleures pratiques à adopter, en cohérence avec les valeurs et la culture de l'institution. Bien que sa création ait été initiée par la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Fondation est une institution indépendante et l'organisation syndicale n'en contrôle ni les orientations, ni les activités, ni a fortiori le conseil d'administration.



En tant qu'investisseur, Fondation s'attend à ce que les valeurs de transparence et de responsabilité soient au cœur de la gouvernance des entreprises dans lesquelles il investit. De concert avec les entreprises et à la mesure des capacités de celles-ci, le Fonds s'implique afin d'améliorer la structure de gouvernance et permettre aux entreprises de se doter de processus décisionnels transparents et efficaces.

Fondation, dans le cadre de son adhésion au Pacte mondial, s'est engagé à continuer à se référer aux Objectifs de développement durable de l'ONU. De plus, dans un objectif de promotion des ODD, Fondation inclut dans l'ensemble des contrats d'investissement une invitation à considérer l'adhésion au Pacte mondial de l'ONU (ODD numéro 17). Fondation s'engage à promouvoir les Objectifs de développement durable de l'ONU tout comme le Pacte mondial auprès des entreprises de son portefeuille et de ses autres parties prenantes.